



**CONSEIL COMMUNAL
DE
1325 VAULION**

Vaulion, le 23 juin 2025

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE VAULION
DU JEUDI 19 JUIN 2025**

Présidence : M. Nicolas Bersier

Le Conseil communal de Vaulion, dans sa séance du jeudi 19 juin 2025 a pris les décisions suivantes, soit :

D'accepter :

- 1. le préavis 2025-02 relatif à la modification du nombre de conseillers communaux, soit :**
 - de fixer le nombre de conseillers communaux à 25 dès la législature 2026-2031
 - de fixer le nombre de personnes suppléantes à 12 dès la législature 2026-2031
- 2. le préavis 2025-03 relatif à la réfection du Chemin de Suchaud, soit :**
 - d'autoriser la Municipalité à réaliser cette réfection.
 - d'accorder à la Municipalité une enveloppe financière de CHF 82'000.00 dont le financement peut être assuré de la manière suivante :
 - Subvention de l'Inspection cantonale des forêts à hauteur de 70% du coût soit CHF 57'400.00
 - Solde prélevé sur la trésorerie courante CHF 24'600.00
 - de porter cet investissement au bilan - compte 9141.15.7
 - de relever la Commission de son mandat.
- 3. le préavis 2025-04 relatif aux comptes et à la gestion 2024, soit :**
 - D'accepter le bénéfice de l'exercice 2024 de CHF 59'392.80
 - D'accepter la gestion de l'exercice 2024
 - De donner décharge à la commission de gestion de son mandat
- 4. le préavis 2025-05 relatif à l'aménagement d'un étang et à la construction d'une fumière et d'une fosse à purin sur l'estivage de la Posogne, soit :**
 - d'autoriser la Municipalité à réaliser ces projets d'aménagements et constructions sur l'alpage de la Posogne.

- d'accorder à la Municipalité une enveloppe financière de CHF 240'000.00 dont le financement peut être assuré de la manière suivante :
 - Subvention du service des Améliorations Foncières pour un montant approximatif de CHF 151'000.00
 - Emprunt auprès du crédit agricole et/ou d'un établissement bancaire de la place.
- de porter cet investissement au bilan "Patrimoine administratif" - compte 9141.16"
- de relever la Commission de son mandat.

5. Elections statutaires pour l'année 2025-2026

- Est élu Président du Conseil communal M. Nicolas Bersier
- Est élu Vice-Président du Conseil communal M. Dany Moffrand
- Sont élues scrutatrices Mmes Pauline Gafner et Dominique Pythoud
- Sont élues scrutatrices remplaçantes Mmes Catherine Boschung Pugin et Carole Maire

Ainsi délibérés en séance du 19 juin 2025.

Le Président



N. Bersier



La Secrétaire



V. Meyer

En vertu des art. 160 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la demande de référendum pour les objets qui y sont soumis doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours qui suivent l'affichage ou la publication prévus à l'article 162.